

# BIENVENUE

**Plus d'expérience. Plus de clarté. Plus de valeur.**

**Miller  
Thomson**  
avocats | lawyers

VANCOUVER CALGARY EDMONTON SASKATOON REGINA LONDON KITCHENER-WATERLOO GUELPH TORONTO MARKHAM MONTRÉAL



# Conférence - Pluralisme Linguistique Ottawa

20 mai 2015

Roger J. F. Lepage

Assurer la conformité, respecter les droits  
et recours aux tribunaux

## Assurer la conformité, respecter les droits et recours aux tribunaux

- Vécu dans système scolaire où illégal d'étudier en français langue première en Saskatchewan 1918 à 1995
- Assimilation – 80 villages à 12 villages francophones en Saskatchewan
- Couples exogames 85% – besoin d'appui de l'État pour francisation
- Dois bien connaître les causes de l'assimilation et adopter des plans gouvernementaux pour renverser cette tendance
- Immigration, bas taux natalité – art. 23 doit être interprété ou modifié pour accueillir les ancêtres francophones, les immigrants et les francophiles

## Assurer la conformité, respecter les droits et recours aux tribunaux

- Le pluralisme linguistique n'est pas seulement important comme moyen de communication et de respecter les minorités linguistiques; il est aussi important pour ouvrir les esprits à la diversité et à l'acceptation de l'autre.
- Comme on encourage la diversité biologique, il faut encourager la diversité linguistique.
- Important recours judiciaire en 1985 – premier procès criminel en français dans l'Ouest, a causé les autres juridictions de modifier le code criminel pour permettre des procès criminel en français.
- Le tribunal doit être le dernier recours, mais il est très important et efficace. Il faut le gros bout du bâton juridique pour faire avancer les changements politiques.

# Mécanismes et instruments légaux déjà en place pour assurer le respect des droits linguistiques par le gouvernement et institutions publiques

- Les art. 16 à 24 de la Charte sont très importants pour les minorités
- Lois linguistiques provinces/territoires Yukon, TNO, Nunavut, Alberta, Saskatchewan, Ontario, Québec (art. 133) pas suffisant, mais c'est un début
- Art. 133 (Fédéral et Québec)
- Termes d'annexion du Nord Ouest au Canada – 1870 – La cause Caron est très importante pour faire respecter les conditions linguistiques d'annexion.
- Principes d'interprétation fondés sur l'objet des droits linguistiques, soit le développement et l'épanouissement des communautés linguistiques minoritaires.

## Suite...

- L'importance d'un Commissariat aux langues officielles pour travailler à l'intérieur de l'appareil gouvernemental et des institutions publiques
- TNO a réduit l'efficacité du Commissariat aux langues officielles
- PADL et PCJ sont des instruments clés, car permet à certains l'accès à la justice
- Des règles qui permettent des requêtes par affidavit pour assurer proportionnalité, rapidité, coûts raisonnables des recours judiciaires

## Mécanismes d'instrument légaux à créer pour assurer un meilleur respect des droits linguistiques des institutions publiques

- Modifier les lois pour augmenter le pouvoir des Commissariat aux langues officielles pour accorder des ordonnances avec dommages-intérêts pour violations des droits linguistiques, sans aller devant les tribunaux, « Traffick ticket for violating » droits linguistiques.
- Développer mécanisme simplifié pour plaintes dans les provinces/territoires et au fédéral
- Augmenter le pouvoir des commissions des droits de la personne pour reconnaître une violation d'un droit linguistique officiel au même titre qu'une violation d'un droit de la personne. Assure un processus déjà connu et existant dans les provinces/territoires et assure une spécialisation pour régler les plaintes.
- Assure une meilleure cueillette de statistiques sur les capacités linguistiques des personnes dans le pays surtout tenant compte de l'art. 23 de la Charte.

## Suite...

- Assurer la recherche scientifique sur les facteurs d'assimilations, le lien entre les édifices scolaires, la programmation scolaire et le recrutement et rétention surtout au niveau secondaire, les besoins particuliers de francisation des couples exogames.
- Modifier la loi pour inclure la Cour suprême du Canada dans la loi des langues officielles du Canada. Présentement la Cour suprême du Canada viole la Charte. Besoin de 9 juges bilingues, question de compétence.
- La Cour suprême du Canada doit être bilingue.
- Reconnaître la capacité linguistique dans les langues officielles comme une compétence acquise pour plusieurs postes.
- Rendre obligatoire l'enseignement des droits linguistiques aux fonctionnaires, au niveau secondaire dans tous les curriculums des écoles au pays, dans chaque faculté de droit au pays.



## Suite...

- Interpréter ou modifier l'art. 23 pour reconnaître explicitement le pouvoir à une commission scolaire francophone à l'extérieur du Québec d'accorder des permissions d'admission et de débiter la francisation à 3 ans. Les trois catégories créées sont un carcan qui va mener à la fermeture des écoles minoritaires dans les petites communautés, car l'assimilation continue à progresser. (Hay River)
- Adopter une loi fédérale pour obliger le gouvernement fédéral à nommer au moins trois juges bilingues pour chaque cour d'appel et un plus grand nombre de juges bilingues en 1ère instance.
- Modifier la loi sur les langues officielles du Canada pour reconnaître le pouvoir au Commissariat aux langues officielles et aux tribunaux d'accorder des dommages-intérêts et dépens pour une violation d'un droit linguistique. Sans pénalité financière substantielle, comme dans le domaine des droits de la personne pour atteinte à la dignité, les gouvernements vont continuer à violer les droits linguistiques. (FFT c. GTNO 14 000\$ - pas de services de santé en français)

## Suite...

- Améliorer le financement du PADL et PCJ et l'étendre aux violations des lois linguistiques dans les provinces/territoires et exiger que les provinces/territoires contribuent au financement. Un droit linguistique ne vaut rien si la personne n'a pas les moyens pour le faire valoir. C'est une question d'accès à la justice dans un pays avec des langues officielles.
- Améliorer les communications en français et en anglais des gouvernements dans les médias sociaux – suivre les nouvelles façons de communiquer.

## Comment appuyez-vous le respect des droits linguistiques?

- Commence à la maison
- Une langue qu'on n'utilise pas se perd
- Créer un espace francophone à la maison et dans la communauté
- Assure la transmission de la langue à la prochaine génération. Sans cela les droits linguistiques deviennent théoriques.
- Participe à l'établissement de commission scolaire francophone, d'écoles francophones
- Utilise la langue officielle auprès des gouvernements et institutions publiques
- Fait avancer les droits linguistiques dans ta profession

## Suite...

- Encourage chaque membre de la communauté d'avoir son testament en français, procuration en français.
- Au bureau
  - Embauche de personnel bilingue
  - Affiche capacité linguistique
  - Prend des causes linguistiques – Tremblay, CSF, Caron
- Dans la communauté
  - Participe aux regroupements communautaires
  - Faire des présentations sur les droits linguistiques aux groupes communautaires

## Quand est-ce que le recours juridique est-il nécessaire et avantageux pour faire respecter les droits linguistiques?

- La common law avance par moyen de précédent donc il est nécessaire de bien faire interpréter les dispositions des droits linguistiques.
- Une disposition constitutionnelle n'est qu'un squelette. Les recours juridiques ajoutent la chair nécessaire pour donner vie au droit linguistique et répondre à la réalité de chaque communauté.
- Il est nécessaire lorsque le gouvernement est récalcitrant de prendre une décision politique impopulaire auprès de la majorité. Le recours judiciaire permet au gouvernement de se cacher derrière une décision de la cour.
- Il est nécessaire d'aller en cour lorsque les délais peuvent nuire à l'existence même du droit. Cela est le cas en éducation où l'élève ne peut plus attendre pour une école équivalente.

## Suite...

- Il est nécessaire pour faire respecter des négociations constitutionnelles historiques d'annexion.
- Le recours juridique est malheureusement souvent le seul moyen de faire valoir des droits linguistiques de la minorité. N'eut été des recours judiciaires, il n'y aurait pas eu de droits linguistiques pour la minorité francophone. Les droits linguistiques auraient existé sur papier seulement. Voir Tremblay 1985 – droit criminel, Mercure 1988 où un droit linguistique de 1870 et 1877 n'a pas été respecté en 1905 avec la création de la Saskatchewan et l'Alberta et encore aujourd'hui avec Caron 2015. Voir la cause Forest au Manitoba 1979
- Les recours judiciaires sont nécessaires pour faire respecter l'art. 23 en éducation, le financement, la gestion, équivalence réelle.

Roger J. F. Lepage

# [www.millerthomsonpouliot.com](http://www.millerthomsonpouliot.com)

**Plus d'expérience. Plus de clarté. Plus de valeur.**

Suivez-nous sur...



**Miller  
Thomson**  
avocats | lawyers

© 2012 Miller Thomson s.e.n.c.r.l. Tous droits réservés. Tous les droits de propriété intellectuelle y compris les droits d'auteur associés au présent document sont la propriété de Miller Thomson. La reproduction et la diffusion du présent document dans sa totalité sont autorisées à condition qu'aucune modification ne soit apportée à son format ou à son contenu. Toute autre forme de reproduction ou de diffusion est expressément interdite sans le consentement préalable écrit de Miller Thomson.

Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et les points de droit qu'il contient ne constituent pas un avis juridique. Nous mettons en garde les lecteurs de ne pas prendre de décision particulière sans avoir préalablement obtenu l'avis juridique d'un professionnel qualifié.